

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic du jeudi 15 juillet 2021 à 19 h 30, tenue à la salle J-Armand Drouin à l'hôtel de ville et diffusée en direct sur les médias sociaux. Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et formant quorum : madame la mairesse Julie Morin, madame la conseillère Manon Bernard et messieurs les conseillers René Côté, Jeannot Gosselin (par téléphone), Denis Roy, Jacques Dostie et Michel Plante.

Assistent également à la réunion M<sup>me</sup> Nancy Roy, greffière, M. Luc Drouin, trésorier et M<sup>me</sup> Karine Dubé, responsable des communications.

**No 21-242**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Julie Morin déclare ouverte la présente séance du 15 juillet 2021.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Approbation de l'ordre du jour
- 3.- Adoption du Règlement n<sup>o</sup> 2021-13 modifiant le Règlement n<sup>o</sup> 1760 afin d'augmenter de 3 535 000 \$ les sommes nécessaires pour les travaux de construction d'une nouvelle caserne de pompiers
- 4.- Période de questions
- 5.- Clôture de la séance

**Résolution no 21-243**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Madame la mairesse mentionne que l'ordre du jour des séances du conseil est toujours disponible sur le site Internet et la page Facebook de la Ville.

Considérant que tous les membres du conseil sont présents et acceptent l'ajout d'un point.

Il est proposé par M. le conseiller Michel Plante,

appuyé par M. le conseiller René Côté

et résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- 3.1. Adoption du Règlement n° 2021-18 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 490 006 \$ à cette fin

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution no 21-244**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1760 AFIN D'AUGMENTER DE 3 535 000 \$ LES SOMMES NÉCESSAIRES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS**

M<sup>me</sup> la mairesse mentionne que ce règlement permet d'augmenter les sommes nécessaires pour les travaux de construction de la nouvelle caserne de pompiers, et ce, pour un montant total de 7 850 000 \$, et que les coûts reliés à ces travaux sont payables par l'ensemble des contribuables et que le financement est prévu au moyen d'un règlement d'emprunt.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Manon Bernard

et résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 2021-13 modifiant le Règlement n° 1760 afin d'augmenter de 3 535 000 \$ les sommes nécessaires pour les travaux de construction d'une nouvelle caserne de pompiers ;

Des copies de ce règlement sont disponibles à l'arrière de la salle.

**Adoptée à l'unanimité**

## Résolution no 21-245

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-18 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 490 006 \$ À CETTE FIN**

M<sup>me</sup> la mairesse mentionne que ce règlement permet des dépenses en immobilisations pour un montant total de 1 490 006 \$, pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'acquisition ou de réfection de bâtiment ou autres dépenses en immobilisation, et que les coûts reliés à ces travaux sont payables par l'ensemble des contribuables et que le financement est prévu au moyen d'un règlement d'emprunt.

Il est proposé par M. le conseiller René Côté,

appuyé par M. le conseiller Denis Roy

et résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 2021-18 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 490 006 \$ à cette fin ;

Des copies de ce règlement sont disponibles à l'arrière de la salle.

**Adoptée à l'unanimité**

## No 21-246

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

**Résolution no 21-247**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Manon Bernard,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

QUE cette séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité**

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière

M<sup>me</sup> Julie Morin,  
Mairesse